

CENTRE DE GESTION DES CITES

.....

S.E de Promotion Immobilière au capital de 5 350 000 000 F.CFA
Créée par décret N° 2010-805/PRES/PM/MHU/
MEF/MCPEA du 31/12/2010

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons



02 JUIN 2025

Ouagadougou, le

N° 25-002 /
CEGECI/DG/DCM

COMMUNIQUE

La Directrice Générale du Centre de Gestion des Cités (CEGECI) informe les locataires de la Cité de **Bassinko** et ceux de la Cité verte de **Karpala** n'ayant toujours pas pris les dispositions afin d'habiter ou faire habiter leurs logements, qu'un délai de **soixante (60) jours supplémentaires** leur sont accordés à compter de la diffusion du présent communiqué.

Passé ce délai, des mesures seront engagées à leur rencontre. Ces logements seront réattribués aux clients qui sont réellement dans le besoin.

Cette communication intervient dans le cadre de la sécurisation des biens et des personnes à l'intérieur des Cités.

Ensemble, faisons de nos Cités des cadres de vie sains pour les générations futures.

CEGECI, l'assurance pour un logement décent !

Gon Tali Martine KY

